

SE PREPARER AU BREXIT



Alors que l'incertitude autour du Brexit se poursuit, nous avons pour objectif, en tant que partenaire, d'assurer la sécurité de vos transports. Lorsque le Royaume-Uni quittera l'Union Européenne (UE), chaque envoi à destination et en provenance du RU fera l'objet d'une déclaration en douane. Un «Brexit sans accord» pourrait potentiellement avoir lieu à 23h00 GMT le jeudi 31 octobre 2019. L'évolution de la situation se fera connaître dans les médias.

TSP - LES PROCEDURES SIMPLIFIEES TRANSITOIRES

Le gouvernement britannique a mis en place des procédures simplifiées transitoires (TSP) pour faciliter le transport des marchandises de l'UE au Royaume-Uni. Les TSP réduisent la quantité d'informations que les destinataires britanniques doivent fournir dans une déclaration d'importation lorsque les marchandises franchissent la frontière en provenance de l'UE. Ils s'appliquent à la plupart des types de marchandises (à l'exclusion des marchandises dangereuses). Pour accéder aux avantages des TSP, le destinataire britannique doit s'inscrire et fournir le numéro d'enregistrement à Kuehne + Nagel.

A noter : Si Kuehne + Nagel n'a pas de relation d'affaires avec le destinataire, nous ne sommes légalement pas autorisés à le contacter pour obtenir son numéro d'enregistrement TSP. Ceci s'applique

généralement lors de livraisons pour des entreprises basées dans l'UE.

L'utilisation des TSP atténue le risque de retards à la frontière, car elle réduit la quantité d'informations que vous devez fournir dans une déclaration d'importation. Lorsque vous présentez votre numéro de TSP, le dédouanement ne doit pas nécessairement être effectué immédiatement à la frontière.

Pour faciliter le dédouanement à l'importation au Royaume-Uni, Kuehne + Nagel recommande vivement d'utiliser la procédure simplifiée transitoire (TSP) pour les marchandises non contrôlées.

LA FRONTIÈRE INTELLIGENTE.

Pour maintenir la fluidité de circulation des marchandises, la douane française a conçu une solution technologique innovante : la frontière intelligente.

Dans le cadre du rétablissement de la frontière entre le Royaume-Uni et l'UE, la douane française a développé un système informatique permettant aux opérateurs d'automatiser le passage de la frontière par les poids-lourds. Cette solution innovante sera appliquée à tous les points d'entrée/sortie du Calais et plus généralement de Manche-Mer du Nord et est basée sur les trois principes suivants.

- L'anticipation des formalités en douane avant d'arriver en frontière en donnant au transporteur le code-barre de la déclaration en douane.
- L'identification du moyen de transport et le code-barres de la déclaration en douane des marchandises qu'il transporte
- L'automatisation des notifications de passage vers les déclarants pour éviter un arrêt des poids-lourds

LIENS IMPORTANTS

→ Page d'information de la Douane française:
<https://www.douane.gouv.fr>

→ Page d'information du Royaume-Uni:
<https://www.gov.uk/brexit>

→ Page d'information de la Commission Européenne:
https://ec.europa.eu/info/brexit_en

→ Plus d'information sur les TSP:
<https://www.gov.uk/guidance/transitional-simplified->